

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 25 Avril 2013 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes CHABRIDON – COULON – JAZÉ - Mrs - PERDRIX - PANNETIER – PRUDENT - GUILLEMIN

Excusés : Mrs LAMY-PERRET et GOMES

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 28 Mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions comme suit :

- ADMR : 700 euros
- Sapeurs pompiers : 1000 euros
- Gym volontaire : 155 euro
- Peinture sur soie : 155 euros
- Retraite heureuse : 155 euros
- Cantine scolaire Viré : 200 euros
- CECL : 100 euros
- DDEN : 30 euros
- VLHM : 60 euros
- Tennis haut mâconnais : 60 euros
- Sésame autisme 71 : 100 euros
- Au fil des ans : 80 euros
- MFR Saint-Laurent de Chamousset : 30 euros
- Prévention routière : 30 euros
- Amicale des donneurs de sang du haut Mâconnais : 30 euros
- CSACL : 30 euros
- Amicale des secrétaires de mairie : 30 euros
- Les restos du cœur de Mâcon : 100 euros
- Festival des lycéens 2012 pour les restos du cœur : 50 euros
- Association dons d'organes : 50 euros
- Clique cantonale : 30 euros

Pour un total de 3175 euros.

Le foyer rural de Fleurville ne souhaite pas de subvention cette année.

Délibérations diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de modifier les montants de l'indemnité d'exercice de mission des agents définis dans l'arrêté du 24 Décembre 2012.
- autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention cadre avec le centre de gestion car le champ d'intervention des missions obligatoires a été modifié sans modification du coût pour la commune.
- sollicite du Conseil général de Saône-et-Loire une subvention pour le traitement des archives pour l'exercice 2014 à hauteur de 50 % de la dépense.
- au regard de la loi n°2010.1563 du 16 Décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour les prochaines élections de 2014, pour une répartition amiable des sièges au sein de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône telle qu'elle existe aujourd'hui.

Étude des devis divers

- Deux devis ont été reçus pour l'aménagement de la cour derrière la Mairie. Dans l'attente d'une troisième proposition, c'est la commission voirie qui décidera du choix de l'entreprise.
- Renseignements seront pris sur le format du panneau indiquant le parking à l'arrière de la mairie avant de faire un choix définitif.

- Le contrat de maintenance avec la société OTIS est signé pour un montant de 1750 euros par an à compter du 1^{er} Avril 2013.
- Le devis pour l'achat du bac à huile pour la friteuse et de deux paniers à couverts est accepté pour un montant de 124,38 euros.
- Le conseil décide de ne pas donner suite à l'achat du limiteur de son extérieur en sachant que la commune a déjà équipé sa sono d'un tel dispositif.

Comptes-rendus de réunions diverses

- La Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône a décidé de recruter une personne en « emploi avenir » pour divers travaux à 35 heures par semaine, entrecoupées de périodes de formations.

Le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 404 997,59 euros et un excédent d'investissement de 565 461 euros.

Concernant la déchetterie, une tarification spéciale sera fixée pour les artisans.

Une demande de location de terrain sur la zone artisanale a été formulée et sera étudiée prochainement par le conseil communautaire.

- Lecture est faite du compte-rendu de la réunion Adesport. Un diagnostic des associations doit être fait.
- Le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 Mars 2013 du SYDESL est fait.

Questions diverses

- Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de Saône-et-Loire en date du 12 Avril dernier concernant le pont de Fleurville.

Le Conseil Général de l'Ain et celui de Saône-et-Loire sont propriétaires pour moitié chacun de l'ouvrage. Ce pont souffrant de graves désordres dus à la corrosion qui affecte sa structure, les Conseil Général de l'Ain a proposé, avec l'accord de celui de Saône-et-Loire, une limitation de passage pour les véhicules de plus de 12 tonnes. D'ores et déjà, une étude est en cours pour permettre une réfection pérenne de l'ouvrage.

La prochaine réunion aura lieu le 16 Mai 2013 à 20 heures.

Le Maire

AVIS

Mme le Maire et son conseil municipal invitent l'ensemble de la population ainsi que les responsables associatifs à la cérémonie du 08 Mai à 11h30 au monument aux morts. A l'issue, un vin d'honneur sera servi à la salle communale.